

AIDES AUX ENTREPRISES

BONIFICATION D'IMPÔT POUR L'EMPLOI DU CHÔMEUR

Objet

L'employeur qui embauche un chômeur peut bénéficier d'une bonification d'impôt.

Bénéficiaires

- **Toute entreprise** commerciale, industrielle, minière ou artisanale,
- **Toute exploitation** engendrant un bénéfice agricole et forestier,
- **Toute profession libérale.**

Sont exclues les entreprises de travail intérimaire et les ménages privés

Conditions

La **bonification** peut être **accordée pour** :

- les demandeurs d'emplois inscrites depuis au moins 6 mois auprès de l'ADEM et assignées par le service de placement de l'ADEM,
- l'employeur qui procède au reclassement interne de son salarié,
- l'employeur qui embauche un bénéficiaire d'une décision de reclassement externe (dans ce cas, la durée d'inscription peut être inférieure à 6 mois),
- l'employeur qui embauche un demandeur d'emploi au cours ou suite à son affectation à une mesure pour l'emploi (contrat d'initiation à l'emploi, contrat de réinsertion-emploi).

Montant

La **bonification mensuelle d'impôt par chômeur éligible est de 10%** du montant de la rémunération mensuelle brute déductible comme dépense d'exploitation pour une **durée maximale de 12 mois**, sous réserve:

- de la continuation du contrat pendant cette période (soit un contrat à durée indéterminée (CDI),
- de la conclusion d'un contrat à durée déterminée pour 18 mois minimum (CDD),
- de la conclusion d'un CDD en vue du remplacement d'un congé parental (spécifié dans le contrat).

L'occupation doit porter **au moins sur 16 heures** de travail par semaine.

Les aides que peut toucher l'employeur pour l'insertion et la formation des demandeurs d'emploi ne sont pas cumulables avec la bonification d'impôt.

Délais

n/a

Autorités compétentes et liens utiles

ADEM – Service Maintien de l'emploi:

Contact Center: (+352) 247-88000

Guichet.lu - Bonification d'impôt pour emploi chômeur

Contacts

Marc Gross

T : (+352) 42 67 67 - 231

E : marc.gross@cdm.lu

Gilles Walers

T : (+352) 42 67 67 - 232

E : gilles.walers@cdm.lu



AIDES AUX ENTREPRISES

Dernière mise à jour: 13 juin 2023

BONIFICATION D'IMPÔT POUR L'EMPLOI DU CHÔMEUR

Contacts

Marc Gross

T : (+352) 42 67 67 - 231

E : marc.gross@cdm.lu

Gilles Walers

T : (+352) 42 67 67 - 232

E : gilles.walers@cdm.lu

